

COMPTE- RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER DU CABELLOU



Président : Mr Yves Le Gall

Elus : Mme Laétitia Le Port

Personnels municipaux : Mme Jactel

Ordre du jour :

- **Bilan de la première année du Conseil de Quartier**
- **Antenne relais « Orange ». Un technicien sera présent pour répondre à vos interrogations.**
- **Recueil des attentes**
- **Candidatures pour être membre du Conseil de quartier**

La séance est ouverte à 20 h 10 par le président.

En préambule Monsieur Le Cloirec fait remarquer que le quartier de Lanriec ne dispose pas d'une salle de réunion pour, au moins, 100 personnes.

Le président informe que le Conseil Général a choisi l'opérateur Axion, comme fournisseur d'accès pour l'ADSL. En attendant, une personne suggère de se regrouper pour demander un dégrèvement de facture, pour ceux qui ne disposent que du 215K alors qu'on paye pour une qualité de service bien meilleure.

1) Sujet évoqué : l'antenne-relais, en présence de deux représentants de Orange.

Question de Monsieur Le Lay, voisin direct de l'antenne : pourquoi ce projet n'a-t-il pas été présenté ?

Madame Le Port répond que son objectif est bien le rapprochement de la municipalité et des citoyens, mais que cela ne se fera pas en un an, les conseils de quartier ont bien pris leurs marques, mais il y a un point faible, la remontée et redescende d'information.

Quant à l'antenne, dit-elle, c'est une affaire privée, sur un terrain privé, une affaire d'urbanisme simple, à laquelle la municipalité ne peut s'opposer.

Il y a, aussi, peut-être, une question de santé, du fait des émissions d'ondes électromagnétiques ? Un souci d'intégration urbanistique ?

Intervention des représentants d'Orange : un dossier a été déposé et le seul motif de refus aurait pu être la non-conformité avec le PLU. Il y a eu la déclaration préalable, pendant deux mois, avec tout le descriptif du projet, c'est le moment où le citoyen peut intervenir, la concertation est préalable.

C'est le dernier site pour terminer la couverture de Concarneau.

Présentation de la carte locale : les antennes-relais composent une toile, un réseau de cellules, il faut détecter les zones blanches, (60 % des communications téléphoniques sont désormais passées à partir d'un mobile. Il faut trouver les zones nécessaires à l'amélioration de la couverture des zones mal servies.

Pour 2012, l'objectif est la couverture de 92 % de la population. En matière d'exposition aux ondes, c'est l'application du décret du 3 mai 2002, le décret s'appuie sur des préconisations reprises par la plupart des pays européens.

La mise en route de l'antenne est prévue vers Pâques.

Il faudrait prévoir une intervention prochaine pour l'ADSL, afin de faire le tour de la question, peut-être même prévoir une réunion publique avec les représentants de la 4C et les opérateurs

2) questions :

Au sujet de l'éclairage de la zone noire, au niveau du terrain de rugby.

Sur la sécurité des piétons, une année de réflexion est en cours, afin de prévoir un schéma de circulation douce pour 2020.

3) bilan de l'année :

C'est la 6^{ème} réunion, nous avons réalisé une proposition pour l'aménagement de l'anse de Kersaux.

Nous participons au comité d'usagers de BUSCO, prochaine réunion, le 16 février.

Nous avons aussi participé au projet d'aménagement de la route de Trégunc, demandé l'amélioration de l'installation des poubelles de tri : le tri des verres ira vers le terrain de rugby.

Déception lors du vote du budget, pas de budget pour l'achèvement du tout-à-l'égout au Cabellou.

Demande de la sécurisation de la sortie du chemin de Park Rouz : un ralentisseur sera posé. Pourquoi pas un cheminement sinueux qui ralentit la circulation ? Et pourquoi pas l'intégration du projet dans celui, global de Kersaux ?

Le sentier côtier : la préfecture commence ses démarches auprès des propriétaires.

Une fête des voisins est prévue, le samedi 29 mai, derrière le terrain de rugby, liaison entre les deux parties du quartier Douric et Cabellou, un pique-nique en musique et jeux.

Il est fait remarquer une amélioration de la situation du parc de l'Océan : nuisances dues aux rassemblements.

Clôture de la réunion à 22 h 45.